

Commune de Ligny-le-Châtel

Séance du Conseil Municipal du 9 juillet 2024

Date de convocation :	4 juillet 2024
Affichée le	4 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice	15
Quorum :	8
de présents	9
de votants	14

L'an deux mille, vingt-quatre, le mardi neuf juillet à vingt-heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Agnès CHAMILLARD, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Ginette QUIVIGER et Chantal ROYER
MM. Steeve BARDOUL, Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER et Eric ROLLET

Absents représentés :

Emmanuelle HAHN pouvoir à Christine MICHOT, Delphine MUNOZ pouvoir à Agnès CHAMILLARD, Marielle PHILIPPON pouvoir à Ginette QUIVIGER
Sébastien GOUFIER pouvoir à Chantal ROYER et Gilles PROU pouvoir à Alain DE CUYPER

Absent non représenté : Arnaud TISSIER

* * * * *

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la dernière séance

PERSONNEL

1. Création d'un emploi permanent d'ATSEM à 28/35ème

URBANISME

2. Arrêt du projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
3. Proposition d'achat d'un terrain en vue d'un aménagement pluvial
4. Proposition d'achat d'un terrain contigu à la salle des fêtes des Prés-du-Bois

* * * * *

Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme Corinne DE CUYPER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Arrêt du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024

Le projet de procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2024.

* * * * *

PERSONNEL

Délibération n°09072024-1 :
Création d'un emploi d'ATSEM à 28/35°

Délibération Affichée le Télétransmise en Préfecture le
--

Le maire expose à l'assemblée, que pour une bonne organisation des services scolaires à la rentrée de septembre, il convient de créer un poste d'ATSEM à 28 h/semaine.

Elle propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'ATSEM à temps non complet à raison de 28 heures par semaine pour l'accompagnement scolaire des enfants de maternelle pendant le temps scolaire et pendant la prise du repas du midi.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C dans le cadre d'emploi des ATSEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition du Maire de création d'un emploi permanent à temps non complet pour un temps de travail hebdomadaire annualisé de 28 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2024
- **ADOPTE** le tableau des effectifs modifié en annexe
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DIT** que l'agent à recruter bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur
- **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2024
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

URBANISME

Délibération n°09072024-2 :

Arrêt du projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Délibération
Affichée le
Télétransmise en Préfecture le

Le Maire expose que l'ensemble des démarches à accomplir dans le cadre de la révision allégée n'ont pas encore été réalisées en raison de leur nombre et de leur articulation. Un point a été effectué avec les services de l'Etat.

Elle propose de surseoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de surseoir à statuer

Délibération n°09072024-3 : **Proposition d'achat d'un terrain**

Délibération
Affichée le
Télétransmise en Préfecture le

Le Maire expose que la commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle YD 34 d'une contenance de 624 m², située à la sortie du bourg, sur la route menant à Jaulges et Chéu.

Suite à une discussion avec le propriétaire, il est proposé de réaliser cet achat au prix de 3 000 € / hectare soit 187,20 €. La commune prendra en charge l'intégralité des frais notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de se porter acquéreur de la parcelle YD 34 aux prix et modalités proposés
- **MANDATE** le Maire pour transmettre la proposition d'achat au propriétaire
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision, en cas d'accord du propriétaire
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Délibération n°09072024-4 : **Proposition d'achat d'un terrain contigu à la salle des fêtes des Prés-du-Bois**

Délibération
Affichée le
Télétransmise en Préfecture le

Le Maire expose que la commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle AT 30 d'une contenance de 614 m², située aux Prés-du-Bois, le long de la salle des fêtes et du bois communal.

Conformément aux dernières acquisitions foncières réalisées par la commune, il est proposé de réaliser cet achat au prix de 3 000 € / hectare pour la partie non constructible (440 m²) et au prix de 9 € / m² pour la partie constructible (174 m²).

Le prix total sera ainsi de 1 698 €.

La commune prendra en charge l'intégralité des frais notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de se porter acquéreur de la parcelle AT 30 aux prix et modalités proposés
- **MANDATE** le Maire pour transmettre la proposition d'achat au propriétaire
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision, en cas d'accord du propriétaire
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

* * * * *

◆ **Questions et informations diverses**

Maintien de la commune en Zone de Revitalisation Rurale

- Le Maire informe que la commune continuera de bénéficier des aides prévues dans ce dispositif (aides à l'installation d'entreprises et de professionnels de santé par exemple)

Remerciements

- Le Maire fait lecture du courrier de remerciements de l'AFM Téléthon pour la subvention attribuée.

Bulletin communautaire

- Le Maire fait part de la diffusion prochaine du premier bulletin d'informations de la Communauté de Communes. Il s'agit d'un magazine trimestriel qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Marché estival et 13 juillet

- Il est convenu que la commune transportera le matériel du comité des fêtes (tables, bancs, réfrigérateurs) samedi en début d'après-midi.
- La distribution des lampions se fera vers le camping. La retraite aux flambeaux prendra l'allée du camping, passera vers le gymnase, empruntera la rue des Foulons pour revenir par la rue du Carrouge, la rue Maison-Dieu et l'avenue de la Noue-Marrou.
- Un bénévole du comité des fêtes sera sollicité pour accompagner une élue dans la diffusion du message (voiture et sono) annonçant les festivités.

Saint-Vincent 2026

- Mme MICHOT demande si le groupe de fleurissement du quartier Vaubertin peut envisager d'installer une grande décoration au milieu du rond-point de la Noue-Marrou. Il lui est répondu que des renseignements seront demander aux services routiers départementaux.

Voirie

Mme DE CUYPER signale l'état dégradé du trottoir situé en dessous du grand portail de la maison de retraite. Le 1^{er} adjoint ira constater pour envisager la meilleure solution.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 21 h 40.

Les délibérations 09072024-1 à 09072024-4 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents Mmes Agnès CHAMILLARD, Corinne DE CUYPER, Christine MICHOT, Ginette QUIVIGER et Chantal ROYER et MM. Steeve BARDOUL, Jérôme CHARDON, Alain DE CUYPER et Eric ROLLET

La secrétaire de séance
Mme Corinne DE CUYPER

Le Maire,
Chantal ROYER



En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 12 juillet 2024 et publiée sur le site internet de la commune le 12 juillet 2024.